



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 15 juin 2020

### **Opération d'évacuation à SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER**

Depuis plusieurs mois, le projet de construction d'un bâtiment religieux (église et ses annexes) par la congrégation « La Famille Missionnaire de Notre-Dame » à SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER suscite des controverses.

Pour rappel des faits, un permis de construire a été délivré par la mairie le 12 décembre 2018, après que la congrégation a effectué une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale auprès de l'Autorité Environnementale. Dans son avis en date du 5 mars 2018, l'Autorité a considéré que l'évitement des milieux naturels les plus sensibles (cours d'eau de La Bourges et berges associés) était assuré par le projet présenté et a conclu à la dispense d'évaluation environnementale et donc d'étude d'impact, en application du code de l'environnement.

Ce projet résulte donc des décisions prises par le maire puis par l'Autorité Environnementale (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) qui l'ont validé, chacun dans leur domaine de compétence, au regard d'une part des dispositions du code de l'environnement et, d'autre part, de celles de la « loi sur l'eau ».

Pourtant, ce samedi 13 juin après-midi, des opposants au projet de construction de la congrégation ont installé une Zone à défendre (ZAD) sur le chantier. Françoise SOULIMAN s'est immédiatement rendue sur place pour rencontrer les opposants et dialoguer avec eux. Elle leur a alors proposé de les réunir en préfecture afin de travailler ensemble à rendre ce projet encore plus exemplaire d'un point de vue environnemental, notamment par rapport aux espèces protégées et à leur habitat. Les occupants illégaux ont été invités à partir d'eux-mêmes.

Cependant, et suite au refus de dialogue de la part des opposants au projet, un arrêté d'expulsion leur a été notifié samedi 13 juin en fin de journée.

Ce lundi 15 juin à 12 h, sous l'autorité du préfet de l'Ardèche, la Gendarmerie Nationale a débuté une opération d'expulsion des occupants illégaux du terrain ayant vocation à accueillir le projet de construction de la congrégation.

Si certains des opposants au projet acceptent le dialogue et portent un projet qui s'inscrit dans la légalité : ils ont alors le soutien du préfet et seront reçu par les services de l'Etat.

Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche, salue le travail mené par les gendarmes, les pompiers et l'ensemble des acteurs mobilisés.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Rue Pierre Filliat – BP 721  
07007 Privas CEDEX